ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 70669

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'opportunité d'instaurer une réglementation rendant obligatoire l'apposition de bandes réfléchissantes lors de la fabrication de cartables ou autres sacs utilisés par les écoliers. Aujourd'hui, 400 enfants meurent chaque année dans notre pays, impliqués dans des accidents parce qu'ils n'étaient pas suffisamment visibles sur le bord de la route ou en sortant de l'école. A l'instar de ce qui existe par exemple en Allemagne, où chaque élève qui fréquente un cours préparatoire ou élémentaire reçoit à la rentrée une casquette réfléchissante et fluorescente, il conviendrait de prendre en France des mesures pour améliorer la visualisation des enfants sur le chemin de l'école. L'application systématique et obligatoire dès la fabrication de bandes réfléchissantes sur les cartables contribuerait à cet objectif pour plus de sécurité en faveur des écoliers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70669
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7180